


	CNPRS Club Nautique Provençal de la Recherche Scientifique Port de la Pointe Rouge - 13008 Marseille ACTIVITE VOILE HABITABLE & SPORTIVE	
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Fiche d'inscription 2024

CHEF DE BORD SUR LEUR VOILIER

Nom : Prénom : Date de naissance :
 Adresse : Code Postal :
 Tel domicile : Tel travail : Tel portable :
 E-mail :

Membre Sociétaire (titulaire d'une PAF/PAT, élu au CD, encadrant de section sportive)
 Membre Associé (copropriétaire ou conjoint d'un titulaire d'une PAF/PAT)
 Membre Sportif (autre)
 Voir les [statuts de l'association](#) pour plus d'information.

Je suis déjà inscrit à une activité au CNPRS ? Oui Non Si oui laquelle ? :

Je m'inscris à la VHS du CNPRS en tant que Chef de bord sur mon bateau

Type de bateau : Nom du bateau : Localisation :

je joins une attestation d'assurance RC et un « Curriculum Voile » (voir Annexe1)

Cotisation CLUB	20 euros
Licence Club FFV	68 euros gratuit si je possède déjà une licence club FFV. Dans ce cas, je joins une copie de ma licence FFV N° de licence :
Assurance complémentaire FFV	Facultatif de 24 à 462 euros - Voir le site web de la FFV : http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/assurances.asp?smenu=6
Cotisation section « Voile Habitable et Sportive »	offert

Je joins par chèque à l'ordre du **CNPRS** la somme de
 Banque : N° de chèque

ATTESTATION

Je soussigné(e) Je certifie avoir pris connaissance des statuts et règlements intérieurs du CNPRS ainsi que du règlement de la VHS en annexe et m'engage à les respecter. J'ai été individuellement informé(e) des limites des garanties de l'assurance incluse dans la Licence Club de la Fédération Française de Voile.
 Fait à Marseille le,

Datez et Signez, précédé de la mention « Lu et Approuvé »
 Retournez le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque à l'ordre du CNPRS, du « Questionnaire équipier »
 CNPRS - Section VHS - à l'attention du Trésorier VHS
 Club Nautique Provençal Recherche Scientifique
 Port de la Pointe Rouge - 13008 Marseille

REGLEMENT INTERIEUR

Présentation de l'activité voile habitable et sportive

Le but des activités habitables de la section voile habitable sportive (VHS) au sein de du Club Nautique Provençal de la recherche scientifique (CNPRS) est la découverte et la pratique démocratique de la voile dans un esprit de partage et de convivialité.

Activités proposées

La VHS n'est pas une école de voile. Il s'agit d'une pratique libre entre membres du Club. Il existe deux activités au sein de la section Voile habitable et sportive.

VHS : les chefs de bord, propriétaires de bateau, proposent des sorties à des dates, des durées et des programmes qui leur sont propres, les équipiers participent à ces sorties en accord avec le chef de bord.

Navigation sur le bateau collectif du club (activité voile habitable): depuis 2012 le club s'est doté d'un bateau collectif (Surprise du chantier Archambaud). Certains membres du club, au vu de leur expérience, sont qualifiés par le Comité Directeur du CNPRS en tant que chefs de bord. Ils proposent des sorties auxquelles peuvent s'inscrire tous les membres de la VHS moyennant une participation aux frais de 8 euros par demie journée.

Cotisation - licence - assurance

Tout candidat à un embarquement doit s'être acquitté de la cotisation annuelle au Club et à la section Voile habitable et sportive. Les cotisations sont acquittées à compter du 31 décembre et sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

La cotisation est forfaitaire. Elle permet à chaque équipier de candidater à chacune des sorties proposées par les chefs de bord, le nombre final de sorties effectuées étant fonction des disponibilités de chacun et du nombre de places sur les bateaux. Le fait de ne pas avoir navigué ne peut donner lieu à un remboursement de cette cotisation.

Tout candidat à l'embarquement ou tout chef de bord doit être en possession d'une Licence Club de la Fédération Française de Voile.

Cette licence doit être soit une licence « pratiquant » soit une licence « compétiteur », qui est subordonnée au téléchargement sur le site FFV d'un certificat médical

Pour les majeurs

par default la licence est du type pratiquant sans certificat médical et permet pour les adultes la navigation loisirs ainsi que les compétitions de grade 5

Pour les mineurs

Il n'est désormais plus nécessaire de présenter un certificat médical associé à une Licence de la FFVoile. En revanche, le club doit collecter une attestation confirmant que le mineur est apte à la pratique de la voile (ou du sport en général). Le contrôle de cette aptitude se matérialise par un auto-questionnaire de santé qui doit être rempli conjointement par le mineur et par son représentant légal. Pour accéder au questionnaire de santé, [Cliquez ici](#) Comme indiqué désormais dans le Code du Sport, le mineur doit consulter un médecin qui décidera et attestera de son aptitude uniquement lorsque son représentant légal ou lui-même répond « Oui » à l'une des questions du questionnaire

La Licence Club de la FFV inclut une assurance « responsabilité civile » et une assurance « accidents corporels ». Le montant des garanties étant limité, nous conseillons vivement de souscrire en sus, soit aux contrats complémentaires proposés par la FFV (voir fiche d'inscription), soit à une assurance individuelle (RC et/ou accidents).

Les chefs de bord propriétaires doivent assurer leur bateau en RC et joindre une attestation d'assurance lors de leur inscription.

Les navigations organisées dans le cadre de notre activité se limitent strictement à la zone couverte par les garanties de la Licence Club de la FFV. Dans le cas de sorties effectuées dans le cadre d'activités organisées par des organismes extérieurs au Club, il revient aux chefs de bord et aux équipiers de satisfaire aux obligations réglementaires et assurantielles fixées par les organisateurs de ces activités.

Tarifs

Les tarifs de cotisation sont fixés par le comité directeur du CNPRS sur proposition de la section Voile habitable et sportive. Ils sont différenciés selon le statut de l'adhérent et se répartissent en trois parties: i) la carte club du CNPRS, ii) la cotisation spécifique a la section Voile habitable et sportive, iii) la Licence de la Fédération Française de Voile. Pour 2023 les tarifs sont les suivants:

Statuts	Carte Club CNPRS	Cotisation VHS	Licence voile	Coût de la sortie
Chefs de bord propriétaires non sociétaires	20 €	Offert	68,00 €	0 €
Chefs de bord propriétaires sociétaires du CNPRS	135 €	Offert	68,00 €	0 €
Chefs de bord sur BALDO	135 €	37 €	68,00 €	0 €
Chefs de bord sur BALDO tarif étudiant	70 €	30 €	68,00 €	0 €
Chefs de bord sur BALDO tarif conjoint	50 €	30 €	68,00 €	0 €
Equipers	50 €	60 €	68,00 €	-Gratuit sur bateaux de propriétaires - 8 € pour une sortie 1/2 journée 13 € pour une sortie journée le bateau collectif

Les équipiers et propriétaires de bateaux qui voudraient pratiquer une autre activité au CNPRS doivent s'acquitter d'une carte club globale de 135 euros pour toutes les activités

Sorties « découverte » sur BALDO, ouvertes aux personnes non inscrites au CNPRS et titulaires d'une licence FFV mais désirant découvrir l'activité : $\frac{1}{2}$ journée 12 euros
journée 17 euros

Les chefs de bord propriétaires ne peuvent en aucun cas percevoir de rémunération du Club, ni aucune contribution des équipiers, exceptés les éventuels frais de bord engagés lors de la sortie (nourriture, consommables, frais de port lors des croisières).

Sécurité

La section Voile habitable et sportive n'est pas une école de voile et les chefs de bord n'ont pas d'obligation de diplômes. Cependant leur formation est recommandée par le club, notamment par le biais de leur participation aux stages de formation à la sécurité en mer organisés par la Macif Centre de Voile (MCV) avec laquelle le CNPRS a un partenariat qui permet entre autre aux adhérents du CNPRS de bénéficier d'une réduction de 10% aux stages de voile MCV. L'ensemble des membres de la section Voile habitable et sportive doit posséder une licence FFV qui comporte une assurance en cas de dégâts corporels.

Comme toute pratique de plein air, la voile comporte des risques. Chacun doit donc veiller à être équipé en fonction de la météo et à limiter au maximum les risques lors des sorties.

En ce qui concerne le bateau collectif du club, les sorties ne sont autorisées qu'avec un vent compatible avec sa conception. Par ailleurs toute sortie sur le bateau collectif après avoir été publiée sur la liste 'équipiers-liste@cnprs.fr', doit être consignée dans le cahier de liaison (voir ci-dessous) et ne pourra avoir lieu en solitaire (par exemple si aucun équipier ne s'inscrit).

Les chefs de bord :

Ils sont responsables du bon déroulement de la sortie. Ils prennent la météo avant tout embarquement. et peuvent décider, au vu de la météo et du niveau d'expérience de l'équipage, d'annuler la sortie si elle ne leur semble pas réunir toutes les garanties de sécurité.

s'engagent à respecter scrupuleusement les règles de sécurité intrinsèques à la bonne pratique de la voile, à s'assurer que le voilier utilisé est en bon état de marche, et à vérifier que l'armement et le matériel de sécurité est conforme à la réglementation correspondant à la zone de navigation et au nombre de personnes embarquées.

s'assurent notamment que le nombre de gilets de sauvetage et harnais de sécurité à bord corresponde à l'équipage prévu pour la sortie.

Imposent le port du gilet et ou du harnais lorsqu'ils le juge utile.

Sont en droit de refuser l'embarquement ou de débarquer un équipier dont l'attitude irait à l'encontre de ses consignes de sécurité.

En sus des obligations ci dessus les chefs de bord sur BALDO

Avant chaque sortie réservent le bateau sur le calendrier partagé et envoient un mail a la «VHS : equipers-liste@cnprs.fr » avec la météo prévue le lieu et l' heure de rendez vous. Embarquent les documents et les équipements nécessaires stockés dans le local du club et notamment la VHF et signale la sortie dans le livret de liaison situé dans le coffre avec la VHF et les clefs.

Imposent le port des gilets quelque soient les conditions météo de la sortie.

Contrôlent l'état du bateau avant la sortie, notamment en remplissant le cahier de liaison.

Renseignent le cahier de liaison après la sortie et informent le responsable technique des casses et dysfonctionnement éventuels, y compris ceux résultants des sorties précédentes et qui n'auraient pas été réparées depuis.

Après chaque sortie les chefs de bord remplissent dans l'espace google partagé un répertoire "Debriefing" ou sont notés : les participants, la météo rencontrée, les problèmes matériels, et un compte rendu de la navigation.

Après chaque sortie les chefs de bord remplissent un tableau Excel en ligne avec la somme versée par chaque participant, qui permet un récapitulatif par mois.

Le chef de bord envoie chaque mois un chèque correspondant à l' attention du trésorier de la VHS et remplissent le tableau des sorties correspondant

[Pour accéder à ces documents](#)

Les skippers et équipiers régatiers doivent être titulaires d'une License FFV affiliée au CNPRS.

Les équipiers

Se dotent de leur équipement individuel (cirés, bottes, gants, bonnets, ...)

s'informent de la météo avant toute sortie et confirment leur participation 24 heures avant la sortie par mail ou téléphone.

se conforment aux consignes du chef de bord

fournissent à la FFV un certificat médical

Fonctionnement - organisation

La VHS n'étant pas une école de voile, il n'est pas possible de dispenser un enseignement de la voile, ni à fortiori de délivrer un quelconque niveau. L'apprentissage de la voile et de la conduite d'un voilier ne se fait qu'en participant aux sorties

La VHS est dotée d'une liste de diffusion (equipers-liste@cnprs.fr) placée sous la responsabilité des responsables de la Bourse. Elle constitue le moyen privilégié de circulation des informations et des documents ayant trait à l'activité de la Bourse. Son utilisation par ses membres est libre (non modérée) dans les limites d'échanges concernant l'actualité nautique

Les équipiers confirment leur participation la veille de la sortie auprès du chef de bord. En cas d'empêchement de dernière minute, ils veillent à le signaler le plus tôt possible afin que le chef de bord puisse inscrire les éventuels candidats en attente.

Avant la sortie l'équipage prépare le bateau sous la responsabilité du chef de bord

Les animateurs de la Bourse organisent régulièrement des réunions de bilan et d'échanges où sont invités l'ensemble des chefs de bord et des équipiers, et où sont abordés les différents aspects d'une activité dont la qualité et le développement dépendent de la contribution de chacun.

Ambiance du Club : Skippers et équipiers doivent considérer qu'ils appartiennent à une collectivité amicale où la vie à bord en équipage est aussi importante que la manœuvre, la technique et la navigation. En tant que membres du Club, ils ont le droit et le devoir de participer à son fonctionnement associatif. Une contribution bénévole à ses initiatives est toujours appréciée.

Spécificités BALDO

Le chef de bord recueille le montant de la sortie auprès de chaque équipier. Sur BALDO il n'y a qu'un seul chef de bord en titre, c'est celui qui aura proposé la sortie les autres fussent-ils qualifiés de chefs de bord sont considérés équipiers pour le sortie en question, à ce titre ils paient le prix à la sortie 8 ou 13 Euros).

Membres du CNPRS hors bourse des équipiers ayant une licence FFV

Ils peuvent bénéficier de 2 sorties annuelles sur BALDO en payant uniquement le prix à la sortie (1/2 journée 12 euros journée 17 euros).

Marseille, le Signature précédée de votre Nom, Prénom

